



Travaux d Assainissement obligation ?

Par **bigtoo_old**, le **04/04/2007** à **00:38**

bonjour

j ai recu une lettre d information sous forme de prospectus ,me disant que suite a la legislation en cours sur la remise a niveau des systeme d assainissement d un certain nombres de particuliers.

je serais averti par telephone ou par courrier du passage d un agent de la lyonnaise des eaux afin de controler la conformite de mon systeme d assainissement ,suite a cette visite qui me couteras 60 euro recouvrable par le percepteur .

ma commune fait parti d une communaute des commune et il a ete decide sans avis prealable de faire appel a un spanc qui gereras et feras controler pour chaque particulier son systeme d assainissement .

dans le cas de refus il seras prononce des sanctions .

j habite la commune de marigny en orxois (450 habitants) 02810 et je depend de la commune de charly .

ayant contacte par email un representant de spanc il ma ete repondu qu il seras applique la reglementation .!!!!

ma situation sociale (handicape , peut de ressource,mon epouse maladie incurable).

ma question : quel credit doit je apporte a tout cela ?

merci a tous pour l intrret que vous porterez sur de sujet
cordialement